

CONSEIL SCIENTIFIQUE 26 octobre 2017

COMPTE RENDU N°4

Présents : Delphine ACKERMANN, Cédric AUDEBERT, Stéphane BEAUD représentant de Christian PAPINOT, Guillaume BOURGEOIS, David CLARYS, Vanessa ERNST-MAILLET, Michel ISINGRINI, Anne JOLLET, Thomas LACROIX, Wenceslas LIZE, Pauline QUEMART représentante de Marie-Amélie MARTINIE, Fanny RENARD, Dominique ROYOUX, Alexandre VINCENT.

Excusés : Dolorès ALBARRACIN, Martin AURELL, Claire BEAUSSE, Marlène BELLY, Nadine DIEUDONNE-GLAD, Alain DUCOUSSO-LACAZE, Armelle GIGLIO-JACQUEMOT, Sandrine GIL, Jérôme GREVY, Philippe GROSOS, Catherine MALE, Gilles MARMASSE, Marie-Amélie MARTINIE, Vincent MICHEL, Eric PALAZZO, Christian PAPINOT, Cyril PERRET, Claire PORTAL, Alexandra ROUX, Nicolas VIBERT.

1- Approbation du procès-verbal du 19 octobre 2017

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- Examen et classement des demandes de délégations CNRS pour l'année 2018-2019

L'accueil en délégation au CNRS consiste pour un laboratoire CNRS à accueillir un enseignant-chercheur, lequel bénéficie d'une décharge de son service d'enseignement sur 6 mois ou un an. Le CNRS assume la charge financière de son enseignement en versant à l'UP l'équivalent budgétaire. L'accueil peut se faire dans son propre laboratoire (pour les collègues déjà dans une UMR) ou dans un autre laboratoire (mobilité).

Le Conseil Scientifique doit examiner les demandes et donner un avis, puis classer les dossiers ayant un avis favorable. La finalité du classement et son utilisation restent obscurs. D'une part, le passé montre que certain(e)s collègues bien classé(e)s n'ont pas eu de délégation alors que d'autres collègues moins bien classé(e)s l'ont obtenue. Dans ce sens, après transmission par l'UP, les dossiers sont examinés séparément par chaque section du CNRS, ce qui relativise singulièrement la portée du classement. En interne à l'UP, la suite du traitement des demandes n'est pas très claire non plus : existe-t-il un interclassement ? Quelle instance le réalise ? Tous les dossiers avec avis favorable sont-ils transmis au CNRS ?

La demande de l'UP étant de procéder à un classement, les critères pour l'établir sont discutés. Plusieurs éléments sont retenus :

- Qualité du dossier scientifique
- Qualité du projet scientifique
- Retombées pour le laboratoire d'origine (si mobilité) après la délégation

- Investissement dans les responsabilités pédagogiques et administratives
- Les collègues ayant déjà obtenu récemment une délégation CNRS ou un CRCT ne sont pas prioritaires.

Les données antérieures concernant les demandes de délégations CNRS sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Année*	Dossiers SHA	Retenus par le CNRS
2011-2012	5 (+1 renouvellement)	2
2012-2013	3 (+ 2 renouvellements)	2 (+1 renouv.)
2013-2014	2 (+ 1 renouvellement)	1
2014-2015	1	1
2015-2016	1 (+ 1 renouvellement)	1 (+1 renouv.)
2016-2017	1	1

* Année de classement des dossiers, la délégation étant effective l'année suivante

Cette année, sept dossiers ont été déposés, dont un en renouvellement. Chacun a été expertisé par un(e) spécialiste (même discipline/laboratoire), et un(e) extérieur(e) à la discipline. La demande de renouvellement de Gilles Malandain (CRIHAM) est examinée séparément du fait qu'il semble à l'assesseur qu'il ne faille pas l'interclasser avec les nouvelles demandes. Un avis très favorable est émis sur cette demande.

Après l'examen des dossiers suivi d'une discussion faisant ressortir le choix des membres du CS de privilégier les dossiers des collègues les moins avancés dans la carrière, un premier vote est organisé pour déterminer la première place du classement. Il est convenu que la première place sera attribuée seulement en cas de majorité absolue. Dans le cas contraire un second vote sera organisé pour départager les 2 premier(e)s candidat(e)s.

Vote 1 :

- Benoît Leroux : 6 voix
- Cyril Perret : 5 voix
- Nadine Dieudonné-Glad : 3 voix

Vote 2 :

- Benoît Leroux : 7 voix
- Cyril Perret : 7 voix

La proposition est faite de place ces 2 candidats 1^{ers} ex-aequo.

Un vote est organisé pour déterminer la 3^e place :

Vote 3 :

- Nadine Dieudonné-Glad : 11 voix
- Adelina Miranda : 3 voix

Un vote est organisé pour déterminer la 4^e place :

Vote 3 :

- Adelina Miranda : 8 voix
- Martin Aurell : 6 voix

Marcello Angheben est classé en 6^e position.

Le classement proposé par le CS est donc le suivant :

- 1- Benoît Leroux (GRESKO) et Cyril Perret (CeRCA, Ex-aequo)
- 3- Nadine Dieudonné-Glad (HERMA)
- 4- Adelina Miranda (MIGRINTER)
- 5- Martin Aurell (CESCM)
- 6- Marcello Anghleben (CESCM)

David Clarys et Alexandre Vincent ont été informés à l'issue du CS qu'il n'était pas possible d'avoir des candidats ex-aequo et qu'il était nécessaire d'intégrer la demande de renouvellement aux nouvelles demandes de sorte d'avoir un classement unique.

De ce fait, le classement établi par le CS a été ajusté en prenant en compte 3 éléments : (1) le premier vote qui donnait un léger avantage à Benoît Leroux, (2) l'un des critères avancés selon lequel les collègues ayant déjà bénéficié d'un CRCT ou d'une délégation CNRS ne sont pas prioritaires, (3) la qualité des dossiers présentés.

Au final, le classement transmis à l'Université est le suivant :

- 1- Benoît Leroux (Avis très favorable)
- 2- Cyril Perret (Avis très favorable)
- 3- Nadine Dieudonné-Glad (Avis très favorable)
- 4- Adelina Miranda (Avis très favorable)
- 5- Martin Aurell (Avis très favorable)
- 6- Gilles Malandain (Avis très favorable, Renouvellement)
- 7- Marcello Angheben (Avis favorable)

Les assesseurs suivront attentivement le devenir de ces dossiers pour tenter de comprendre la pertinence et la finalité du classement demandé.

Dates des prochains Conseils scientifiques :

- Le 16 Novembre à 14h00 (date à confirmer, une commission de la Pédagogie élargie étant sur le même créneau, ainsi qu'une Commission Recherche)
- et si besoin, le 14 décembre à 14h00
- D'autres CS pourront s'ajouter selon les dossiers à traiter

L'assesseur à la Recherche



David CLARYS